

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 16 octobre 2023, à 18 h, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #2 : Monsieur Rémi Carrier;
Siège #3 : Madame Joannie Lajoie;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Lorenzo Ouellet.

Absence motivée :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Maire : Monsieur Marcel Belzile.

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Element, pro maire et madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente à cette séance.

Résolution 2023-10-275

Acceptation de l'avis de convocation

IL EST PROPOSÉ par madame Joannie, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'avis de convocation joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante tel que reçu, conformément à l'article 156 du Code municipal, et de déclarer la présente séance ouverte.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPEDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

À : Monsieur Marcel Belzile, maire,
Monsieur Frédéric Caron, conseiller;
Monsieur Rémi Carrier, conseiller;
Madame Joannie Lajoie, conseillère;
Monsieur Patrick Santerre, conseiller;
Madame Marie Element, conseillère;
Monsieur Lorenzo Ouellet conseiller.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une réunion extraordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec est convoquée par madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, pour être tenue à 16 h au Centre communautaire, 6 rue Keable, le lundi 16 octobre 2023 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Refinancement – Émission d'obligations au montant de 5 886 000 \$;
2. Accompagnement FQM – Octroi de mandat;
3. Publicité radio – Aréna;
4. Plan de vœux 2023-Rouge Amqui;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

Donné à Sayabec, ce 11 octobre 2023



Chimène Ngomanda
Directrice générale et
greffière-trésorière

Résolution 2023-10-276

**Résolution de concordance et
de courte échéance
relativement à un emprunt
par obligations au montant de
5 886 000 \$ qui sera réalisé le
26 octobre 2023**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sayabec souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 886 000 \$ qui sera réalisé le 26 octobre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
201707	175 700 \$
201707	502 500 \$
201805	47 800 \$
201706	2 095 300 \$
201706	1 162 300 \$
201604	180 900 \$
201604	83 500 \$
202102	138 584 \$
202104	140 144 \$
202206	269 128 \$
202304	398 145 \$
202305	691 999 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquences;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 201707, 201805, 201706, 201604, 202102, 202104, 202206, 202304 et 202305, la Municipalité de Sayabec souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 octobre 2023;

2. les intérêts seront payables semiannuellement, le 26 avril et le 26 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :
CD VALLEE DE LA MATAPEDIA
15, RUE DU PONT
AMQUI, QC
G5J 0E6
8. QUE les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Sayabec, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 201707, 201805, 201706, 201604, 202102, 202104, 202206, 202304 et 202305 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 26 octobre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à la séance extraordinaire du 16 octobre 2023
Copie certifiée conforme, ce 17 octobre 2023

Marie Element,
Pro maire

Chimène Ngomanda,
directrice générale et
greffière-trésorière

Résolution 2023-10-277

**Résolution de soumissions
pour l'émission d'obligation**

Date d'ouverture :	16 octobre 2023	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	26 octobre 2023
Montant :	5 886 000 \$		

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts numéros 2017 07, 2018 05, 2017 06, 2016 04, 2021 02, 2021 04, 2022 06, 2023 04 et 2023 05, la Municipalité de Sayabec souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 octobre 2023, au montant de 5 886 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

298 000 \$	5,50000 %	2024
314 000 \$	5,40000 %	2025
332 000 \$	5,25000 %	2026
350 000 \$	5,25000 %	2027
4 592 000 \$	5,20000 %	2028

Prix : 98,08300 Coût réel : 5,70977 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

298 000 \$	5,75000 %	2024
314 000 \$	5,65000 %	2025
332 000 \$	5,50000 %	2026
350 000 \$	5,35000 %	2027
4 592 000 \$	5,25000 %	2028

Prix : 98,32100 Coût réel : 5,71657 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame Joannie Lajoie, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 886 000 \$ de la Municipalité de Sayabec soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère) trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le (la) maire et le (la) greffier(ère) trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à la séance extraordinaire du 16 octobre 2023

Vraie copie certifiée, ce 19 octobre 2023

Marie Element,
Pro maire

Chimène Ngomanda,
directrice générale et
greffière-trésorière

Résolution 2023-10-278

**Service d'accompagnement –
Octroi de contrat à la FQM**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sayabec est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés sont de 135 \$ à 215 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater le Service en ressources humaines FQM représenté par Monsieur Joey Turgeon, afin qu'ils l'accompagnent pendant une période en matière de ressources humaines et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

Résolution 2023-10-279

Campagne radio au 99.9 Rouge Amqui- Aréna

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire une campagne radio pour l'Aréna soit :

- 38 messages de 30 secondes 6a-6p
- 12 messages de 30 secondes (bonis) 6a-8p
- 20 commandites de 10 secondes (prime).

Pour un montant de 735\$, l'investissement plus frais de productions taxes en sus.

Résolution 2023-10-280

Plan de vœux des fêtes 2023- Au 99.9 Rouge Amqui

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater le monsieur Marcel Belzile, maire de se présenter au 99.9 rouge pour enregistrer entre le 11 décembre 2023 et le 3 janvier 2024 un message, de 25 messages, 15 secondes, pour faire les vœux aux citoyens, pour le montant de 300 \$ production incluse, taxes en sus.

Période de questions :

Il est tenu une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions portant sur les sujets à l'ordre du jour de la présente rencontre.

Résolution 2023-10-281

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par madame Joannie Lajoie, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 18h15.

Marie Element,
Pro maire

Chimène Ngomanda,
directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.